

COMMUNE DE KOUNGOU



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

☎ 02 69 61 42 42

Affaires scolaire

Poste : 516 ou 541 et 517

1 Photo d'identité
récente de l'enfant

Fiche individuelle de préinscription scolaire Année 2021/2022

A compléter et à remettre au service des affaires scolaires **au plus tard le 30 Avril 2021 avec** obligatoirement et les pièces suivantes :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de **6 mois** + une copie du carnet de santé de l'enfant et l'original + les vaccins à jour + 1 photo d'identité récente de l'enfant.
- Copie des pièces d'identité d'un des parents ou leurs actes de naissances de moins de **6 mois**.
- Justificatif de domicile de moins de **3 mois** + attestation d'hébergement ou attestation sur l'honneur de domiciliation dans la commune.
- **ATTENTION : La Mairie ne fait pas de copie et tout dossier incomplet sera refusé.**

Renseignements concernant l'enfant

Nom et Prénom : Sexe M F
Date de naissance Lieu de naissance :
Adresse :
Code postal : Commune de :

Renseignements concernant les parents ou le tuteur (trice)

Père

Autorité parentale : Oui Non

Situation familiale : *marié – célibataire – divorcé – veuf* (Rayer les mentions inutiles)

Nom Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

Profession :

Téléphone domicile : Tél. portable : Tél. bureau :

Mère

Autorité parentale : Oui Non

Situation familiale : *mariée – célibataire – divorcée – veuve* (Rayer les mentions inutiles)

Nom Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

Profession :

Téléphone domicile : Tél. portable : Tél. bureau :

Tuteur (trice) (A compléter si l'enfant réside chez un tiers)

Autorité parentale : Oui Non

Nom Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant)

Téléphone domicile : Tél. portable : Tél. bureau :

Renseignement concernant la collation scolaire de l'enfant

Inscription collation scolaire de la rentrée 2021/2022

OUI

NON

Je soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____, Le _____ Signature des parents

INFORMATION IMPORTANT :

- Les enfants ne se faisant pas inscrire par leurs parents mais par tuteur (trice), il faut fournir un jugement de délégation de l'autorité parentale délivré par le tribunal dans le territoire Français.

AVIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Avis défavorable :

Avis Favorable :

Motif :

.....
.....

Décision d'affectation à l'école de :

Date de la commission/...../ 2021

Cachet de la Mairie

Signature du Maire